

Montréal, le 10 mai 2019

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Début du processus de révision du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec**

---

Madame,  
Monsieur,

Le [Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec](#) (PSCAQ) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, marquant ainsi le début du régime de fiabilité obligatoire au Québec.

Après plus de quatre ans d'application, la Régie de l'énergie (la Régie) entamera sous peu un processus de révision du PSCAQ avec le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC) et la North American Electric Reliability Corporation (NERC). À cette fin, la Régie désire recevoir les premiers commentaires des entités visées. Nous vous saurions gré de nous les transmettre **au plus tard le 14 juin 2019, à 16h**.

La Régie prévoit que la durée du processus de révision sera d'environ un an et, le cas échéant, elle informera les entités visées des diverses étapes franchies au cours de ce processus. La Régie prévoit également soumettre pour commentaires la version révisée du PSCAQ aux entités visées afin de finaliser le document.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

**Le Secrétaire**  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452  
Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

Cc : Damase Hebert, Directeur, Application de la conformité, NPCC  
Janet Sena, Vice-président principal et Directeur des politiques et des affaires  
extérieures, NERC